



Conseil Municipal : séance du 22 avril 2015

Extrait du Registre des délibérations et Compte rendu

L'an deux mille quinze le mercredi 22 avril, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	2
Votants :	19
Absents :	2
Date de convocation	
16 avril 2015	

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint

François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, David CHEVALLIER

Absents Excusés : Sophie GEGU donne pouvoir à Gilles TALLUAU, Ralph MILLERAND donne pouvoir à Martine NAYS ;

Secrétaire de séance : Valérie COULBARY

Le compte-rendu de la séance du 31 mars 2015 a été adopté.

D20150422-01- MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR UNE REFORME TERRITORIALE ISSUE DU TERRAIN AVEC UNE IDENTITE COMMUNALE PRESERVEE

Le projet de loi "Nouvelle organisation Territoriale de la République", voté en première lecture le 10 Mars 2015 par l'Assemblée Nationale, comprend un certain nombre de mesures qui, sous l'argument de réforme territoriale, menacent l'existence même des communes au profit de grandes entités intercommunales.

Il en va ainsi de l'élection au suffrage universel, sans fléchage, des élus des métropoles mais aussi des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des communautés de communes, créant ainsi une nouvelle collectivité de plein exercice et programmant de fait la disparition des communes auxquelles nos compatriotes sont très attachés.

Dans le même ordre d'idées, le rétablissement d'un seuil unique de 20 000 habitants pour les intercommunalités témoigne de la volonté nationale d'un simple redécoupage administratif, ne tenant aucun compte des spécificités territoriales et des solidarités locales, même si des exceptions sont envisagées, dont le nombre et la portée suffisent à démontrer par eux-mêmes l'inapplicabilité du seuil unique.

Enfin, la disparition programmée de l'intérêt communautaire, ligne de partage entre la compétence communale et intercommunale, ferait disparaître un élément de souplesse et de subsidiarité nécessaire à la construction d'une intercommunalité durable.

Pour toutes ces raisons, sur proposition du Maire, Gilles TALLUAU, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOUTIENNENT l'action de l'AMF qui dans un communiqué du 10 Mars 2015, dénonce l'accumulation de mesures technocratiques et déconnectées des réalités du terrain" contenues dans le projet de loi NOTRe, voté par l'Assemblée Nationale le 10 Mars 2015,

EXIGENT le retrait du projet de loi des mesures prévoyant l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires,

DEMANDENT la suppression du seuil unique minimum de 20 000 habitants pour les intercommunalités, au profit d'une définition locale du seuil pertinent, ainsi que le maintien de l'intérêt communautaire pour délimiter le champ d'intervention de l'intercommunalité, différent pour chaque territoire,

SOUHAITENT une réforme territoriale tenant compte des réalités du terrain et permettant, par un allègement et une harmonisation des calendriers, une réflexion conjointe et sereine sur l'évolution des périmètres intercommunaux et communaux, selon les décisions prises par les assemblées délibérantes.

D20150422-02- **SUBVENTIONS 2015**

La commune a été sollicitée pour deux nouvelles demandes de subventions.

Monsieur le Maire a présenté deux projets humanitaires dans lesquels de jeunes varennais sont impliqués :

1. L'un concerne la participation au « 4L Trophy » défi sportif et humanitaire « aide à la scolarité des enfants Marocains », organisé par l'association Un, deux, trois, quatrelle ;
2. L'autre concerne un projet humanitaire et artistique auprès des enfants à Tsaghkadzor en Arménie organisé par la paroisse Sainte Thérèse en haute vallée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE par 11 voix pour, les montants des subventions aux **Associations** suivantes :

ASS UN DEUX TROIS QUATRELLE	100 €
ASS DIOCÉSAIN D'ANGERS STE THERESE HTE VALLÉE	100 €

CHAMBRES FROIDES pour la BOUCHERIE

Vu le rapport d'analyse établi par Gérard THIERRY Architecte dans le cadre du marché de travaux « local commercial à usage de boucherie : lot Chambres Froides », l'offre de l'entreprise ISOPRO (avec portique) a été acceptée pour un montant de 17 410 € HT soit 21 410 € TTC ;

Compte-tenu des honoraires de l'architecte (1 632 € TTC), le coût total de cette opération s'élève à 23 042,40 € TTC.

SITE INTERNET

Eric JAMET a présenté le nouveau site mis en ligne. Tous les membres du conseil ont félicité l'équipe qui a travaillé sur cette réalisation (rappel de l'adresse du site : www.varennessurloire.fr)

ASSOCIATION CO-LIBRIS

A l'assemblée générale du 02/04/2015, un nouveau bureau a été élu : Mme Gaëlle BILLARD Présidente, Mme Monique GOURIO vice-présidente, Mme Céline BOHEC, trésorière et Mme Françoise BERNARD secrétaire.

SIVM

Gilles TALLUAU, a fait part des sujets étudiés au sein du SIVM (SCoT- EVS Nord Saumurois - Droits du sol - défense incendie - circuit vélo - Diagnostic et étude des moyens des sept communes).

Le compte-rendu du syndicat sera transmis ultérieurement.

MUTALISATION DES SERVICES TECHNIQUES

Le 21/04/2015, Alain LECHAT et un de nos agents ont participé à la réunion du groupe de travail constitué pour l'étude de mutualisation des matériels, des compétences et du personnel dans le cadre des services techniques des sept communes . Prochaine réunion le 30/06/2015 à 14 h à Varennes.

MARCHÉS de producteurs de pays du canton d'Allonnes

David CHEVALLIER donne le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 16/04/15.

Pour le 1^{er} marché qui a eu lieu à VIVY le 12/04/2015, plusieurs remarques sont à prendre en compte pour les prochaines fois :

- Le plan en forme de fer à cheval a été très apprécié (mais ne sera pas transposable à Varennes) ;
- Le café / brioche le matin le verre de l'amitié le soir offerts aux producteurs par la commune ont été très appréciés ;
- Il faudrait identifier les producteurs par des panneaux plus lisibles.

Le compte rendu de la chambre d'agriculture sera transmis ultérieurement.

Rappel des prochains Marchés :

- **Allonnes** le vendredi 8 mai de 17 h à 21 h
- **Varennes** le vendredi 12 juin de 17 h à 21 h
- **Villebernier** le vendredi 10 juillet de 17 h 21 h

SECURITÉ ROUTIERE

Valérie COULBARY a suivi une formation dispensée par les services de secours. Des expériences intéressantes peuvent être menées avec l'école, VIVADO et les TAP.

CHEMINS ET FOSSES

- **SMBAA** (Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents)

Jean-Luc JOULIN informe qu'un nouveau Président, Patrice PÉGÉ, a été élu ainsi que trois vice-présidents.

Pour le val d'Authion, le référent est Claude MARANDEAU Adjoint au Maire d'Allonnes.

Pour mémoire, la cotisation annuelle à ce syndicat pour Varennes est inférieure 20 000 €.

- **ENTRETIEN DES FOSSES** : Jean-Luc JOULIN, vice-président souhaite que les membres du groupe de travail initial des travaux d'entretien des fossés, soient associés à l'étude des devis des entreprises.

DESHERBAGE et Propriété de l'Etat en bordure de levée endommagée

François BERNARD a constaté qu'un agriculteur a utilisé un désherbant en bordure d'un fossé communal, ce qui est formellement interdit. De plus, il a labouré en partie, la parcelle achetée par l'Etat dans le cadre du renforcement de la levée.

Un courrier lui sera adressé avec rappel à la loi et risques d'amendes encourus.

VISITE DE SECURITÉ et ACCESSIBILITÉ

- **ECOLE** : Michel LAMAND, qui a assisté à la visite périodique du 10/04/2015, ayant lieu tous les cinq ans, informe que la Commission de Sécurité et d'Accessibilité a émis un avis défavorable. Le dossier sera à nouveau examiné début mai en Sous-Préfecture.
- **BATIMENTS COMMUNAUX** : Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité des bâtiments communaux, il informe également qu'un agenda des travaux doit être établi pour le 27/09/2015. Cette démarche pourra permettre de reporter à 6 ans voire 9 ans les délais de réalisation.
- Un chauffe-eau sera installé aux ateliers municipaux.

ESPACES VERTS

Michel LECHAT demande qui est responsable de l'entretien du rond-point à l'intersection de la D952 et de la D85 ? L'entretien était assuré au départ par les agents du Conseil Général mais est bien désormais à la charge de la commune. Différents projets de remise en valeur seront présentés mais Monsieur le Maire demande que ces projets prennent en compte des charges d'entretien réduites au minimum.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **mercredi 27/05/2015** (et non le 20) à 20 h 30.

La séance est levée à 23h

G. Talluau	S.Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jousselin	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégú	E. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					